

2021
FÉVRIER



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

L'ÉCHO

L'ÉCHO



Patinoire de Saint-Louis

**Suite aux nouvelles
recommandations
gouvernementales**

**La patinoire de Saint-Louis est
ouverte jusqu'à 19 heures 45
tout en respectant les mesures
recommandées.**

**Par contre, prenez note que
certain soir, la patinoire
fermera plus tôt pour permettre
l'arrosage**

Merci de votre collaboration

Bon hiver !



À l'intérieur ce mois-ci:

- *Séance*
- *Prêt de raquette*
- *Offre d'emploi-Responsable de camp de jour*
- *Offre d'emploi-Moniteur de camp de jour*
- *Période de déneigement*
- *SARCA Mobile*
- *Débarcadère –École St-Jude*
- *Soutien psychosocial*
- *Et plus !*

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis Québec JoG 1Ko

450-788-2631

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Répertoire téléphonique

Maire :

Stéphane Bernier 788-2956
mairestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Conseillers :

Claude Dalcourt 788-2022
st_louis1@outlook.com
Jean-Claude Drolet 788-2020
st_louis2@outlook.com
Yvon Daigle 788-2635
st_louis3@outlook.com
Robert Charron 514-588-1425
st_louis4@outlook.com
Jean-Pierre Arpin 788-2726
st_louis5@outlook.com
Jacques Mathieu 788-2413
st_louis6@outlook.com



Urgence :

POMPIERS / POLICE / AMBULANCE
911

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi :

09 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 16 h 00

Location de salle :

Toutes personnes désirant louer le centre récréatif de Saint-Louis doivent s'adresser à la municipalité au
450-788-2631
durant les heures d'ouverture.

Employés et autres services

Directrice générale :

Pascale Dalcourt 788-2631
Poste 2001

dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Guyline Lapierre 788-2631
Poste 2002

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspecteur municipal :

Richard Drapeau 779-9388
voiriestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspectrice en bâtiment

Laurence Nault 788-2631
Poste 2003

inspecteurstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Ressource en loisirs:

Lyne Labelle 788-2631
Poste 2005

loisirssaintlouis@gmail.com

Responsable de la bibliothèque :

Claudette Bonin

Contrôle animalier

SPA Drummond
1-855-472-5700

FADOQ:

Jean Trempe *Président*
788-2696
Aline Méthot *Resp. des cartes*
788-2926
Fabrique St-Louis
931, St-Edouard St-Jude
792-3943

MRC des Maskoutains

Administration générale
450-774-3141

Évaluation foncière
450-774-3143

Gestion des cours d'eau
450-774-3141

Transport adapté

450-774-8810

Transport collectif région.
450-774-3173

Développement économique

450-773-4232



Résumé de la séance du conseil du 1er février 2021



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi, 1er février 2021, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernier, maire. Est aussi présente madame Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- Que la séance du conseil soit tenue à huis clos tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- D'approuver le procès-verbal du 11 Janvier 2021;
- D'approuver la liste des factures à payer au montant de 60 411.97\$;
- D'autoriser la reconduction du permis COL200065;
- Dépôt de la liste des contractants ayant plus de 25 000\$ et rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;
- D'adopter le règlement numéro 529-21 concernant l'instauration d'un programme de revitalisation pour l'ensemble du territoire municipal de Saint-Louis et l'octroi de subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la revaluation des immeubles après la fin des travaux;
- Donner avis de motion du projet de règlement 532-21 modifiant le règlement 527-20 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2021;
- De déclarer de l'intérêt et de demander à la MRC des Maskoutains une analyse plus étoffée du projet de recherche des causes et des circonstances d'incendie;
- D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique la la MRC des Maskoutains ;
- Dépôt prévu des appels d'offres publiques pour la refection du rang Prescott et l'asphaltage de la rue du Parc et du rang Chauvin le 2 février 2021;
- Donner avis de motion du projet de règlement 533-21 décrétant une dépense de 1 900 000\$ et un emprunt de 1 900 00\$ aux fins d'immobilisation du rang Prescott et du rang Chauvin;
- Dépôt du bilan de l'eau potable 2019;
- Donner avis de motion et adoption du premier projet de règlement 530-21 amendant le règlement 389-06 intitulé règlement d'urbanisme, afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrice en milieu Agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières;
- Donner avis de motion et adoption du premier projet de règlement 531-21 amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé;
- D'adopter le règlement 526-20 modifiant le règlement 519-20 concernant l'autorisation de la culture de cannabis à des fins récréatives et médicinales;
- D'appuyer le projet dossier 430503 auprès de la CPTAQ;
- D'autoriser le versement du montant de subvention de 3 000\$ pour la bibliothèque municipale;
- Déclare de l'intérêt de la municipalité de Saint-Louis à recevoir sur son territoire, les Matinées gourmandes 2021;
- D'autoriser le dépôt du projet Un parcours adapté et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en lien avec la demande et le traitement du dossier;
- Donner avis de motion du règlement 534-21 déclarant une dépense de 925 000\$ aux fins d'immobilisations pour la construction d'un entrepôt de voirie.

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE ECRITE DU 10 FÉVRIER 2021 AU 25 FÉVRIER 2021
CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME AINSI QUE L'ADOPTION
D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les modifications et projet de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1 février 2021, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

Projet de règlement numéro 530-21 intitulé « *Règlement de concordance numéro 530-21 amendant le règlement No 389-06 intitulé règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis* ».

Projet de règlement numéro 531-21 intitulé « *Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé* ».

Consultation publique écrite et date limite pour les questions / commentaires.

Une consultation publique, sous forme écrite se tiendra du 10 février 2021 au 25 février 2021 en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses observations par écrit à la municipalité avant 16h, le 25 février 2021.

Nous vous invitons donc à prendre note de la présente information et vous désirez vous exprimer sur le sujet, prière de le faire par courriel à : dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca ou par la poste à l'adresse :

Consultation publique – Municipalité de Saint-Louis
750, rue St-Joseph,
Saint-Louis Québec
J0G 1K0.

Objet du projet de règlement 530-21 21 amendant le règlement No 389-06 intitulé règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis

La municipalité doit intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles normes et dispositions concernant les distances séparatrices sur son territoire ainsi que de nouvelles normes et dispositions concernant les territoires incompatibles à l'activité minière, visant à se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains dans un principe de concordance.

Résumé des informations :

En ce qui concerne les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, le règlement d'urbanisme est modifié pour rajouter et ajuster quelques définitions.

Dans l'annexe B, le tableau F, en lien avec le paramètre F du calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, est remplacé et les tableaux F-1, F-2 et F et son texte sont ajoutés.

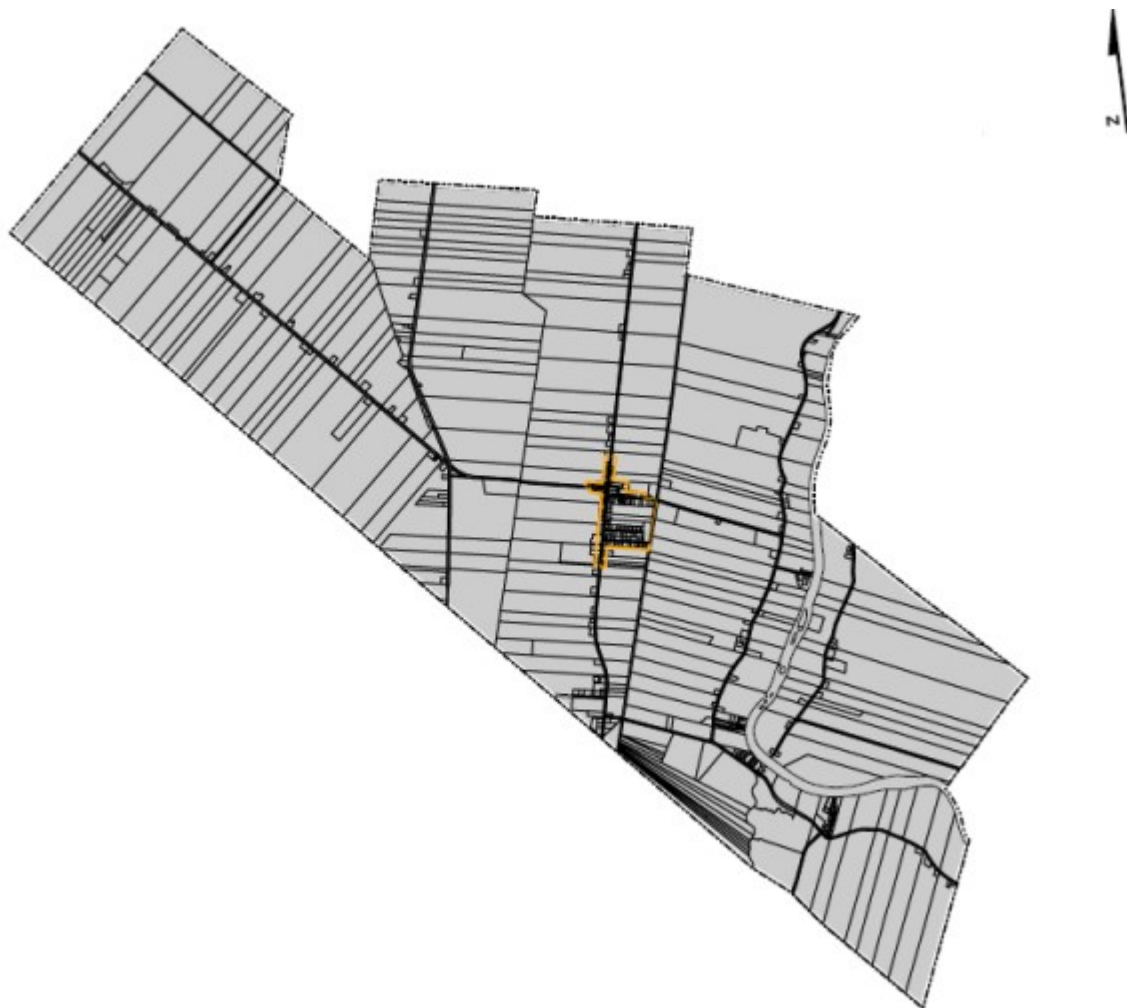
Aussi, les dispositions concernant l'agrandissement ou modification des installations d'élevage, l'abandon, cessation ou interruption d'une activité d'élevage, la reconstruction ou réfection d'une installation d'élevage sont modifiées.

De plus, les documents requis lors d'une demande de permis pour en lien avec une installation d'élevage sont modifiés.

En ce qui concerne les dispositions en lien avec l'activité minière, le règlement est modifié pour rajouter quelques définitions.

L'ajout de dispositions normatives en lien avec les implantations d'usages à proximité d'un site minier afin d'assurer la santé publique et le respect du principe de réciprocité sur le territoire. Par exemple, une nouvelle habitation ne pourra être construite à une distance de moins de 150m d'une sablière ou 600m d'une carrière ou autre site minier avec sautage).

La section "Territoires incompatibles avec l'activité minière" est ajouté pour empêcher l'octroi de tout nouveau droit d'exploration minière pour les substances minérales faisant partie du domaine de l'État dans une bande de protection de 600m du périmètre urbain et des activités à caractère urbain et résidentiel hors du périmètre urbain.



LÉGENDE:

-  Territoire incompatible à l'activité minière
-  Périmètre urbain
-  Cadastre
-  Limite municipale

Objet du projet de règlement numéro 531-21 Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur de disposition relatives aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire

Résumé des informations :

Les conditions pour l'agrandissement du périmètre urbains sont modifiés pour intégrer le respect des dispositions normatives applicables aux activités minières.

Une carte des contraintes anthropiques est ajoutée en annexe E du plan d'urbanisme.

Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles sur demande par la poste ou par courriel. Veuillez communiquer avec l'administration municipale par téléphone au 450-788-2631 ou par courriel à dqstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Louis, ce 2^e jour du mois de février 2021.

Pascale Dalcourt
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 1^{er} février 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 529-21 visant l'instauration d'un programme de revitalisation pour l'ensemble du territoire municipal et octroyant des subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de construction.

L'objet de ce règlement est d'octroyer des subventions pour compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux (terrains vacants seulement).

Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Louis, ce 2 février 2021.

Pascale Dalcourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 1^{er} février 2021, le conseil a déposé trois (3) projet de règlement pour adoption lors d'une séance subséquente :

Règlement 532-21 modifiant le règlement 527-20 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 :

L'objet de ce règlement est de corriger une anomalie qui s'est glissé lors du calcul des taux de taxe pour les catégories résiduelles et agricoles, passant de : 0.402\$ par 100\$ à 0.4014\$ par 100\$ pour la catégorie résiduelle et de 0.296\$ par 100\$ à 0.29233\$ par 100\$ pour la catégorie agricole.

Règlement 533-21 décrétant une dépense de 1 900 000\$ et un emprunt de 1 900 000\$ aux fins d'immobilisations du rang Prescott, de la rue du Parc et du rang Chauvin.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil a effectuer un emprunt et une dépense de 1 900 000\$ sur un terme de 15 ans pour la réfection complète du rang Prescott, incluant le changement de deux ponceaux, et d'asphalter le rang Chauvin ainsi que la rue du Parc. Cette somme inclus la subvention accordée de la taxe d'assise sur l'essence (TECQ), entre autres.

Règlement 534-21 décrétant une dépense de 925 000\$ et un emprunt de 925 000\$ aux fins d'immobilisations pour la construction d'un entrepôt de voirie.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à effectuer un emprunt et une dépense de 925 000\$ sur 20 ans afin de construire l'entrepôt de voirie sur le terrain appartenant à la municipalité, situé à l'arrière du cimetière.

Les règlements peuvent être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Louis, ce 2 février 2021.

Pascale Dalcourt

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Calendrier des collectes et des activités

FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	^R 3	4	5	6		1	2	^R 3	4	5	6
7	8	9	^D 10	^O 11	12	13	7	8	9	^D 10	^O 11	12	13
14	15	16	^R 17	18	19	20	14	15	16	^R 17	18	19	20
21	22	23	^D 24	25	26	27	21	22	23	^D 24	25	26	27
28							28	29	30	^R 31			

● Déchet ● Recyclable ● Organique ● Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts
Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

FADOQ

Chers membres de la FADOQ et Amis vue le contexte présentement du Covid 19, nous sommes dans l'impossibilité de confirmer une date pour les activités et le brunch dès que nous serons mis au courant pour le retour des activités nous vous aviserons.
Merci de votre compréhension.

Club FADOQ St- Louis.



Prêts de raquette !

Vous pouvez emprunter des raquettes au bureau municipal durant les heures d'ouverture sur rendez-vous seulement. Un montant de 20\$ doit être laissé à titre de dépôt et une pièce d'identité avec photo et adresse doit être présentée.

Vous devez communiquer avec Guylaine Lapierre au 450-788-2631 poste 2002 afin de prendre un rendez-vous pour récupérer les raquettes.

Merci de votre compréhension !



Offre d'emploi—Responsable de camp de jour

Sous la responsabilité de l'adjointe à l'administration et aux loisirs, le responsable doit veiller au bon déroulement des activités du camp de jour et en assurer la sécurité.

- Assurer le bon déroulement des activités
- Organiser les activités selon le calendrier et fournir aux moniteurs les ressources disponibles;
- Coordonner les sorties (formation des équipes, recrutement des adultes bénévoles, etc.)
- Coordonner, encadrer et soutenir le personnel
- Agir à titre d'intermédiaire entre la direction, le personnel et les parents
- Gestion de risque (incluant SST) et de crise;
- Effectuer toutes autres tâches connexes

Profil recherché: 2 ans d'expérience dans un poste similaire

Formation RCR

Formation en accompagnement un atout.

Les personnes intéressées par l'offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel d'ici le 23 avril à 16 h 00.

Concours : Responsable de camp de jour
Municipalité de Saint-Louis
Adresse postale : 750, rue St-Joseph
St-Louis, Québec J0G 1K0
Adresse courriel : mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca
Téléphone : 450-788-2631

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.

Offre d'emploi—Moniteur de camp de jour

Tu es une personne dynamique, tu aimes les enfants, tu as de l'imagination, tu as beaucoup de patience, tu es âgée de 15 ans et plus, tu retournes à l'école l'an prochain et tu as peut-être un cours en gardien averti ou une formation en secourisme ?

Tu es peut-être la personne que l'on recherche !

La municipalité est à la recherche de moniteur, à temps plein du 28 juin au 14 août 2020.

Les personnes intéressées par l'offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel d'ici le 23 avril à 16 h 00.



Concours : Moniteur de camp de jour
Municipalité de Saint-Louis
Adresse postale : 750, rue St-Joseph
St-Louis, Québec J0G 1K0
Adresse courriel : mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca
Téléphone : 450-788-2631

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.



PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT:

Les bacs destinés à l'enlèvement (matières domestiques, résiduelles ou recyclables) doivent être déposés en bordure de la voie publique incluant l'accotement, ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, **au plus tôt à 19h00 la veille du jour de la collecte et les bacs doivent être récupérés au plus tard à 7h00 le lendemain de la collecte.** Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins *cinquante** dollars (50 \$*) et d'au plus mille dollars (1 000 \$) si le contrevenant est une personne physique ou d'au moins *cent** dollars (100 \$*) et d'au plus deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale.

Assurez-vous de ne pas nuire au déneigement !



Voici un exemple de la distance ou vous devez placer votre bac



Projet mobilisateur axé sur nos jeunes de 12 à 17 ans



Bouge

ENTRAÎNEMENTS VIRTUELS
GRATUITS
DU 8 FÉVRIER AU 31 MARS 2021

Bouger, c'est **#bonpourlemoral**
#musculaton **#boxe** **#karaté** **#danse**
#yoga **#etplusencore**

TU AS ENTRE 12 ET 17 ANS ?
RENDS-TOI SUR www.jeunesensante.org

PLUS DE **25** SOIRÉES D'ENTRAÎNEMENTS
AVEC DES **COACHS SPÉCIALISÉS**

FÉVRIER
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6
8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28

MARS
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

Les Rendez-vous spéciaux...

f @

9 FÉVRIER



**Myriam
DA SILVA RONDEAU**

Enseignante et athlète en boxe olympique en route vers les Olympiques de Tokyo 2021 et motivée par le plaisir de l'activité physique

25 FÉVRIER



**Marianne
ST-GELAIS**

Triple médaillée olympique et championne du monde en patinage de vitesse courte piste

Credit photo Jonathan Bordeleau

25 MARS



**Julien
PINSONNEAULT**

Détenteur d'un record Guinness, étudiant-athlète de niveau international de courses en raquettes et ambassadeur de Jeunes en santé

PARTENAIRES



SARCA Mobile, présent depuis deux ans

Peut-être avez-vous entendu parler des services du SARCA Mobile par un ami, par un membre de la famille ou lu dans un article de votre journal local. Malgré la crise sanitaire, ces services restent disponibles pour les citoyens. Ils vous sont d'autant plus utiles si vous vivez une situation ou un questionnement parce que votre vie professionnelle a subi les impacts de la pandémie.

Qu'est-ce que SARCA Mobile ?

Les services du SARCA (Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement) sont offerts gratuitement aux adultes de 16 ans et plus, par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Dans le cadre du volet « mobile » du service, une conseillère en information scolaire et professionnelle peut se rendre sur place, dans votre municipalité, afin de vous rencontrer. Ce projet est offert grâce à un partenariat avec la MRC des Maskoutains. Les rencontres ont lieu à l'hôtel de ville de votre localité.

Quels sont les services offerts ?

- Évaluation de votre dossier scolaire
- Information scolaire et professionnelle
- Orientation professionnelle
- Reconnaissance des acquis scolaires (avis sur vos études antérieures et vos possibilités d'équivalences de formation)
- Reconnaissance des acquis et des compétences (acquis extrascolaires et acquis expérientiels)
- Attestation des préalables scolaires pour l'industrie de la construction
- Exploration des acquis
- Relevé de notes
- Référence aux organismes et établissements du milieu

Pour plus d'information : <https://www.csssh.gouv.qc.ca/services-aux-adultes/sarca-retour-aux-etudes/>

Comment ça fonctionne ?

Vous n'avez qu'à communiquer directement avec la conseillère Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou dans Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moyen de communication qui vous convient le mieux dans le contexte de la pandémie actuelle.

Audrey Gatineau

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



La MRC vous informe

Janvier 2021



La **23^e édition du Défi OSEntreprendre** est en cours. Toutes les nouvelles entreprises de la région sont invitées à déposer leur candidature. La **date limite est le 9 mars, à 16 heures**.



La MRC et ses partenaires financiers offriront aux gagnants de la finale locale une bourse de 500 \$ chacun. Les entreprises lauréates accéderont aux autres échelons du concours et courront la chance de remporter l'une des bourses de 10 000 \$ (1^{er} prix) ou de 5 000 \$ (2^e prix) offertes au niveau national.

Pour être éligibles, les projets d'entreprises ne doivent pas avoir obtenu de revenus de vente avant le 1^{er} avril 2020 ou viser la création d'une entreprise dont le démarrage est fixé, au plus tard, le 31 décembre 2021.

Infos : Louis-Philippe Laplante, conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat, au 450 768-3007 ou par courriel à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca.

Depuis le 1^{er} janvier, toutes les entreprises des secteurs visés par un ordre de fermeture, incluant les commerces non prioritaires, peuvent bénéficier du volet **Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)** du PACTE et du PAUPME, si elles respectent certains critères d'admissibilité. À titre d'exemple, les commerces de détail, entreprises de soins personnels et centres d'esthétique sont maintenant admissibles.

Les entreprises peuvent profiter d'un accompagnement gratuit offert par les professionnels du service de développement économique de la MRC (DEM) ou de Saint-Hyacinthe Technopole afin de compléter leur demande.

L'aide prend la forme d'un prêt pouvant atteindre un maximum de 50 000 \$. Jusqu'à 80 % de cette somme, pour un maximum de 40 000 \$ ou 15 000 \$ par mois de fermeture, pourra être converti en aide non remboursable.

Infos : Louis-Philippe Laplante, conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat, au 450 768-3007 ou par courriel à lpaplante@mrcmaskoutains.qc.ca.

La MRC annonce qu'une somme de 334 000 \$ est disponible dans le **Fonds de développement rural (FDR)** pour la réalisation de projets en lien avec sa Politique du Fonds de développement rural, adoptée en mai 2020. Le montant disponible est divisé en deux. Une moitié pour l'appel de projets en cours et l'autre, pour celui qui sera lancé cet automne.

Les organismes admissibles sont les municipalités et autres organismes municipaux; les organismes à but non lucratif et incorporés ou en voie de l'être, toute coopérative non financière; les organismes à but non lucratif des réseaux de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC et les organismes des réseaux de l'éducation.

La participation citoyenne, de la conception à la réalisation des projets, est encouragée.

Pour information et pour obtenir le formulaire, consulter le site Internet de la MRC ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.

Les promoteurs ont **jusqu'au 8 mars pour soumettre un dossier**.

La campagne 2021 des **Journées de la persévérance scolaire (JPS)** incite tous les citoyens à prendre le temps de souligner et de reconnaître la résilience, la motivation, la capacité d'adaptation et les sacrifices qu'ont eu à faire les jeunes au cours des derniers mois. Elle nous invite à prendre un moment pour les célébrer, les reconforter, les applaudir, les féliciter, souligner leur adaptation et les motiver.



Pour une 3^e année consécutive, le porte-parole des JPS est Laurent Duvernay-Tardif!

Le **17 février, en ligne**, il donne **rendez-vous aux jeunes pour un grand rassemblement**. Des invités-surprises se joindront à la fête pour leur offrir un moment unique d'inspiration, d'encouragement et de motivation. Pour en savoir plus : https://youtu.be/alv-CuLo_a8.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  [MRC des Maskoutains](https://www.facebook.com/mrcmaskoutains) pour tous les détails.

DÉBARCADÈRE POUR LE TRANSPORT MATINAL DES ENFANTS



NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ.

Préoccupés par les problèmes de circulation des matins d'école, la Municipalité de Saint-Jude, la Maison des Jeunes des Quatre-Vents et l'École Aux Quatre-Vents, ont décidé de mettre en place de nouvelles mesures pour encadrer l'arrivée des élèves sur le terrain de l'école en début de journée. Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs débarquements imprudents ainsi qu'une utilisation prolongée des zones de débarquement ont été constatés. Également, certains véhicules utilisent les entrées privées des propriétés de la rue Cusson pour débarquer leurs enfants ou pour faire une manœuvre de retournement avec leur véhicule.

Pour assurer la sécurité des élèves, il est essentiel de respecter les nouvelles indications quant aux espaces dédiés au débarquement des enfants.

- Le stationnement sur la rue Cusson, entre la rue Saint-Pierre et le cul-de-sac, ne sera plus permis pendant les heures d'embarquement des élèves le matin, soit de 7h30 à 8h10. Cette mesure permettra d'éliminer la circulation de véhicules à proximité des élèves qui attendent un transfert d'autobus en plus de permettre la distanciation physique de 2 mètres entre les différents groupes d'élèves devant la cour d'école ;
- Le stationnement de l'église du côté de la rue Saint-Édouard est conseillé aux parents qui souhaitent prendre le temps d'accompagner leur enfant jusqu'à la traverse piétonnière située à l'intersection des rues Cusson et Saint-Pierre. Par la suite, cet espace doit être libéré pour permettre le stationnement du personnel de l'école ;
- L'espace de stationnement de la Maison des Jeunes sera dorénavant identifié comme débarcadère réservé aux parents qui déposent leur enfant et qui quittent aussitôt après. Ce n'est pas un stationnement pour les parents qui veulent immobiliser leur véhicule plus longtemps. Il y aura une entrée, une sortie, ainsi qu'une aire de circulation à respecter (voir image au verso) ;
- Ces règles d'utilisation du débarcadère sont effectives dès le 1^{er} février 2021.

En résumé... Afin que l'arrivée à l'école soit harmonieuse et sécuritaire, le respect de ces règles est nécessaire par tous! Nous voulons remercier la Maison des Jeunes des Quatre-Vents qui prête gracieusement son espace de stationnement pour assurer la sécurité des enfants!

N'oublions pas que la sécurité est une responsabilité collective!

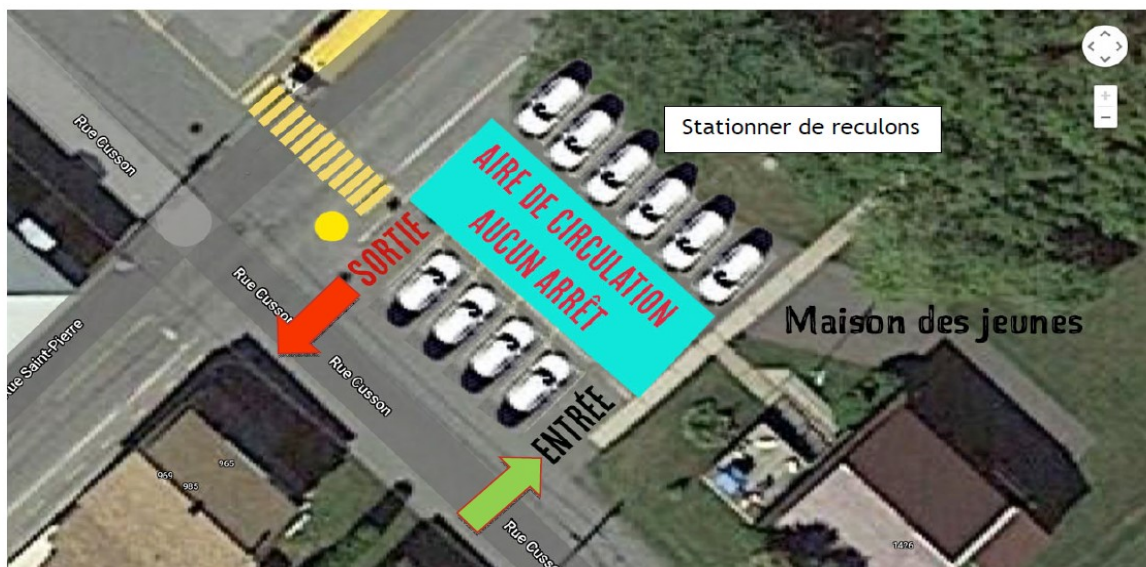


Débarcadère –Transport des enfants



Rue Cusson : stationnement interdit dans la zone orange pendant les heures d'embarquement des élèves le matin, soit de 7h30 à 8h10.

Rue Saint-Pierre : la circulation des camions est interdite, sauf pour effectuer une livraison locale



Fonctionnement du débarcadère à la Maison des Jeunes. Afin de minimiser les risques d'accrochage, veuillez stationner de reculons dans la zone près des arbres.



Vous avez besoin d'un soutien psychosocial ?

De nombreuses ressources existent pour vous accompagner.

INFO-SOCIAL 811

Service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et 24/7.

Faites le 811, si vous vivez de l'anxiété, un deuil, des difficultés, si vous avez des inquiétudes pour un proche, ou des questions concernant d'autres situations ou comportements qui vous causent des inquiétudes.

JEU/DROGUE : AIDE ET RÉFÉRENCE

Services téléphoniques de soutien gratuits, bilingues, anonymes, confidentiels et 24/7.

- **Jeu : aide et référence : 514 527-0140 ou 1 800 461-0140**
- **Drogue : aide et référence : 514 527-2626 ou 1 800 265-2626**

1 866 APPELLE

Service téléphonique en prévention du suicide gratuit et 24/7.

En composant le **1 866 APPELLE (277-3553)**, vous serez immédiatement dirigé vers une ressource formée pour vous aider.

Pour qui ? Toute personne qui pense au suicide, l'entourage de la personne suicidaire et les personnes endeuillées par le suicide.



Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements.

Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.

Pour découvrir d'autres ressources, consultez :
Québec.ca/allermieux



Vous n'avez pas d'auto pour vous déplacer? Le transport collectif régional est là pour vous.

Le transport collectif régional de la MRC des Maskoutains vous permet de vous rendre à Saint-Hyacinthe le matin, avec un retour en fin d'après-midi. Quelques soient vos besoins en transport, nous pouvons vous aider.

Vous êtes inscrits au Cégep de Saint-Hyacinthe? Renseignez-vous à propos de la Passe écolo!

Votre santé et votre sécurité sont, plus que jamais, au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi les mesures recommandées par la Santé publique sont rigoureusement appliquées. Le port du masque est obligatoire en tout temps lors de vos déplacements. Vous devez également utiliser la solution désinfectante mise à votre disposition à l'entrée et à la sortie du véhicule.

Pour obtenir de plus amples informations :

- Site Internet : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca>
- Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca
- Téléphone : 450 774-3173



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Amplifiez votre signal Wi-Fi!

École à la maison et télétravail? Augmentez la portée de votre Wi-Fi partout dans la maison.

Seulement **86\$** + taxes
par unité



- Couvre jusqu'à 1 500 pi²
- Remplace votre routeur sans fil
- Fonctionne avec une application facile d'utilisation
- Contrôle parental intégré vous permettant de gérer chaque utilisateur

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca